CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix-septième du mois de décembre de l'an deux mille treize à seize heures trente (17-12-2013 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfète et mairesse de la ville de Port-Cartier
Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier
Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Violaine Doyle, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2013-12-195 **Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 17 décembre 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 17 décembre 2013 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2013-12-196 **Adoption du procès-verbal de la session spéciale du budget MRC du 27 novembre 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale du budget MRC du 27 novembre 2013 tel que présenté."

Correspondances

Nomination des élus et représentation de la ville de Port-Cartier au sein des différents comités pour la fin de l'année 2013 et l'année 2014;

Nominations membres du conseil de la ville de Sept-Îles sur les comités, corporations, organismes et responsabilités;

Versement de la compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

2013-12-197 **Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 12 décembre 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 12 décembre 2013, de 494 214,67 $".
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

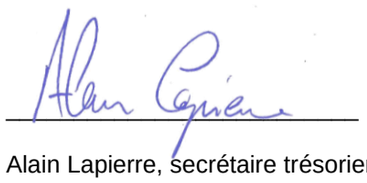

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2013-12-198 **Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 12 décembre 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 12 décembre 2013, de 32 628,60 $".
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

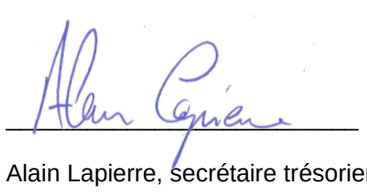

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2013-12-199 **Taux d'intérêt et arrérage, MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE le taux de pénalité est fixé à 5 % par année selon le premier alinéa de l'article 981 du code municipal;

ATTENDU QU'en vertu du second alinéa de l'article 981 du Code municipal, une municipalité peut décréter par résolution un taux d'intérêt différent du taux prévu au premier alinéa du même article.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières décrète que le taux de pénalité est fixée à 5 % par année et que le taux d'intérêt soit fixé à 10 % annuellement conformément à l'article 981 du code municipal;

QUE les taux de pénalité et d'intérêt soient effectifs au 1er janvier 2014;

QUE toute somme impayée à la MRC, après l'expiration d'un délai de trente (30) jours porte intérêt au taux de 15 % annuellement."

2013-12-200 **Adoption du calendrier des séances publiques du conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2014**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances, en vertu des articles 148 et les suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le calendrier des séances publiques de la MRC de Sept-Rivières doit également comporter une séance spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires de la municipalité locale du TNO Lac-Walker.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le calendrier des séances publiques du Conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2014, tel que joint en annexe;

QU'un avis public exposant le contenu du calendrier des séances publiques du Conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2014 soit donné;

QUE toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure de début n'est pas celui que prévoit le calendrier fasse l'objet d'un avis public."

2013-12-201 **Octroi d'une aide financière pour le Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois de Duplessis**

ATTENDU QUE le Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois de Duplessis se déroulera le 29 mars 2014 à Port-Cartier

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une subvention de 1 000 $ à Tourisme Côte-Nord Duplessis pour l'organisation du Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois, qui se déroulera le 29 mars 2014 à Port-Cartier,

QUE les sommes nécessaires soient prises à même le poste « promotions et publicités »."

2013-12-202 **Octroi d'une aide financière pour place aux jeunes dans la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE la demande de subvention provenant du Carrefour Jeunesse-Emploi de Duplessis pour la tenue de l'activité "place aux jeunes dans Sept-Rivières 2014"

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une aide financière de 3 500 $ au Carrefour Jeunesse-Emploi de Duplessis pour la réalisation du 15^{e} séjour exploratoire, qui aura lieu du 5 au 10 mars 2014,

QUE les sommes soient prises à même le poste « projets régionaux »."

2013-12-203 **Octroi du contrat – Analyse de la qualité de l'eau potable du Centre communautaire du Lac Daigle**

ATTENDU QU'il est obligatoire que le prélèvement et l'analyse des échantillons de l'eau potable du Centre communautaire du Lac Daigle soient effectués par une personne compétente en la matière, conformément au règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE la firme Environex à soumis le 11 décembre 2013 à la MRC de Sept-Rivières une offre de services professionnels pour le prélèvement et l'analyse d'échantillons de l'eau potable du Centre communautaire du Lac Daigle;

ATTENDU QUE cette offre de service est détaillée selon les paramètres exigés par le règlement sur la qualité de l'eau potable.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte l'offre de services professionnels de la firme Environex pour le prélèvement et l'analyse d'échantillons de l'eau potable du Centre communautaire du Lac Daigle, selon les paramètres exigés par le règlement sur la qualité de l'eau potable;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2013-12-204 **Octroi d'une aide financière pour salon du livre de la Côte-Nord**

ATTENDU QUE la tenue du la 30^{e} édition du Salon du livre de la Côte-Nord aura lieu du 24 au 27 avril 2014;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a été sollicitée par le Salon du livre de la Côte-Nord et qu'elle convient d'une contribution de 500 $ à titre de partenaire de catégorie « Partenaire livre Bronze».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 500 $ au Salon du livre de la Côte-Nord;

QUE les sommes soient prises à même le poste « promotion et publicités »."

2013-12-205 **Mandat service professionnel, érosion des berges**

ATTENDU QUE la MRC a retenu les services professionnels de maître Daniel Jouis par la résolution 2008-11-287;

ATTENDU QUE maître Daniel Jouis a informé la MRC en décembre 2013 qu'il ne pouvait plus représenter la MRC, ayant fermé son bureau de pratique privé;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne les services professionnels de maître Nancy Leblanc afin de remplacer maître Daniel Jouis dans les procédures judiciaires concernant le 153, rue des Barachois, Sept-Îles."

2013-12-206 **Approbation du calendrier de conservation des archives de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières ne détient pas de calendrier de conservation approuvé officiellement par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette même Loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation de la présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le directeur général, monsieur Alain Lapierre, soit autorisé à signer et à soumettre le calendrier de conservation en annexe, préparé par monsieur Éric Langlois, archiviste, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec."

2013-12-207 **Entente de partenariat financier à intervenir entre le MRN, le MAMROT et la MRC de Sept-Rivières concernant l'acquisition d'orthophotographies aériennes sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE le MRN, le MAMROT et un regroupement régional représenté par la MRC de Sept-Rivières ont convenu de signer une entente de partenariat financier pour la production d'orthophotographies et de données afférentes pour le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE ce partenariat financier sera basé sur des estimations budgétaires établies par le MRN, estimations qui seront ensuite corrigées conformément à la future entente à intervenir;

ATTENDU QUE le MAMROT et les partenaires financiers conviennent que le MRN dirigera tous les travaux entourant la production desdites données;

ATTENDU QUE le MRN sera propriétaire, pour et au nom du gouvernement du Québec, de tous les droits d'auteur rattachés à ces données;

ATTENDU QUE le MRN octroiera aux partenaires financiers une licence de droits d'auteur reliée à l'utilisation de ces données;

ATTENDU QUE les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier seront des partenaires;

ATTENDU QUE la participation financière de la MRC de Sept-Rivières et de ses partenaires serait d'environ 27 500 $.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières s'engage à être la représentante régionale du partenariat et signataire de l'entente à intervenir entre celle-ci, le MAMROT et le MRN pour l'acquisition d'orthophotographies et de données afférentes pour son territoire;

QUE le directeur général et le préfet sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre la MRC de Sept-Rivières au nom du partenariat régional, le MRN et le MAMROT."

2013-12-208

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n^{o} 2013-285 amendant le règlement de zonage 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n^{o} 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n^{o} 2013-285 amendant le règlement de zonage n^{o} 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n^{o} 2013-285 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2013-12-209 **Nomination de certains membres du conseil d'administration du CLD de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE le 17 décembre 2003 le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;

ATTENDU QUE la Loi confie aux MRC le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entreprenariat;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté la résolution n^{o} 2004-09-201 confiant au CLD de la MRC de Sept-Rivières le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entreprenariat;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a constitué le conseil d'administration du CLD en adoptant la résolution n^{o} 2004-10-212 et a établi la durée des mandats des membres en adoptant la résolution n^{o} 2005-10-217;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du conseil d'administration pour un nouveau mandat de deux ans.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme les membres suivants au conseil d'administration du CLD de Sept-Rivières pour un mandat jusqu'en novembre 2015 :

Monsieur Michel Gignac, représentant milieu économique de la Ville de Port-Cartier

QUE cette résolution soit acheminée aux membres nommés du conseil d'administration ainsi qu'au directeur général du CLD de la MRC de Sept-Rivières."

2013-12-210 **Levée de la session**

IL EST proposé PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 17 décembre 2013 soit levée à 16 h 52."

Violaine Doyle
Préfet

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Violaine Doyle
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER

MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 12 DÉCEMBRE 2013

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS
Réf. : -Loyer pour le mois de décembre 2013 ……. 6 850.02 $

2. VIOLAINE DOYLE
Réf. : -Frais de déplacement pour le 6 novembre 2013, MRC……..…… 63.00 $

3. GILLES FOURNIER
Réf. : -Déplacements pour caucus et session des 19 et 27 novembre 2013…… 151.20 $

4. CAROLE CHEVARIE
Réf. : -Déplacement pour session du 19 et 27 novembre 2013……..……. 126.00 $

5. RÉJEAN PORLIER
Réf. : -Frais de voyage pour Assemblée des MRC, Québec décembre 2013……. 201.28 $

6. ALAIN LAPIERRE
Réf. : -Frais de déplacement et autres pour novembre 2013.....…… 24.00 $
Réf. : -Frais de voyage pour Assemblée des MRC, Québec décembre 2013……. 255.68 $

7. RENÉE HAINCE
Réf. : -Frais de déplacements pour novembre 2013.....…… 24.00 $

8. CAROLINE CLOUTIER
Réf. : -Frais de déplacements pour novembre 2013…… 105.00 $

9. CHANTAL BOUCHARD
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour septembre et novembre 2013..... 85.50 $

10. RECEVEUR GÉNÉRAL
Réf. : -Cotisations pour novembre 2013…… 3 993.98 $

11. MINISTRE DU REVENU
Réf. : -Cotisations pour novembre 2013…… 9 330.46 $

12. CARRA
Réf. : -Cotisations pour novembre 2013……..… 598.59 $

13. SSQ, GROUPE FINANCIER
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour novembre 2013…… 6 992.10 $

14. STANDARD LIFE
Réf. : -Assurance-collective pour décembre 2013…..……..…… 3 077.92 $

15. LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de novembre 2013…… 3 133.98 $

16. COGECO
Réf. :-Frais pour janvier 2014..…….. 52.88 $

17. TELUS
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour janvier 2014…… 32.25 $
Réf. : -Frais interurbains nov. et serv. Et entretien pour décembre 2013…… 315.45 $

18. TELUS MOBILITÉ
Réf. : -Frais cellulaires pour novembre 2013…… 287.20 $

19. VISA DESJARDINS
Réf. : -Provigo; achats divers bureau……..…….. 77.99 $
Réf. : -Bureau en gros; enveloppes fenêtres……... 49.35 $
Réf. : -Mountain Equipment; sac pour écopatrouille……..…. 74.73 $

20. BANQUE NATIONALE
Réf. : -Frais pour perception de comptes, novembre 2013…… 25.00 $

21. CARREFOUR BUREAUTIQUE CÔTE-NORD
Réf. : -Papeterie diverses……..……..……..……..……... 32.63 $

22. VOYAGES TOUR-MONDE INC.
Réf. : -Billets d'avion, A.Lapierre et R.Porlier, Assemblée des MRC, Québec..…… 1 993.50 $

23. PG SOLUTIONS
Réf. : -Enveloppes fenêtres MRC……..……..……..……..... 218.45 $

24. DANIEL JOUIS, AVOCAT
Réf. : -Services rendus et honoraires, RCI-VSI..……..……..……..…… 992.76 $

25. LEBLANC, DOSTIE, MARTIN, AVOCATS
Réf. : -Services rendus et honoraires, RCI-VSI..……..……..……..…… 6 931.61 $

26. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 2 déc. 2013..…… 188.46 $
Réf. : -Contrat de service mensuel pour timbreuse..…… 49.49 $

27. CAMP SCOUT ANDRÉ BEAUPRÉ
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-16, FINAL……..……..……..……..… 4 400.00 $

28. CENTRE D'ENTRAÎNEMENT LE LADY ERA
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-20, troisième versement……..……..……..… 2 552.46 $

29. ASS. COMMUNAUTAIRE DU LAC DAIGLE
Réf. : -PMVI, versement final……..…….. 30 672.96 $

30. PIERROT L'ENTREPÔT
Réf. : -Location local pour novembre et décembre 2013…….……..... 551.88 $

31. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX
Réf. : -Versement du 1-12-2013 tel que spécifié à l'entente…..……..…… 81 250.00 $
Réf. : -Versement final achat dameuse tel résolution #2013-08-129..……. 188 375.04 $

32. SERVICE DE CARTES DESJARDINS
Réf. : -Frais marchands pour novembre 2013…….…. 155.60 $

33. LA MAISON DES JEUNES DE PORT-CARTIER
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-07, FINAL……..……..……..……..… 800.00 $

34. PUBLICATIONS CCH LTÉE.
Réf. : -Renouvellement, Accès à l'information-internet…….……. 780.68 $
Réf. : -Codes des municipalités, Renouvellement…….…….. 895.65 $

35. CLD DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES
Réf. : -Contribution add. Minimale à l'entreprenariat pour 2013 tel entente…… 134 403.00 $

36. BMR LAUREMAT
Réf. : -Ventes de composteurs novembre 2013……. 35.00 $

37. BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-35, FINAL……..……..……..……..… 2 732.00 $

38. FQM
Réf. :-Inscriptions à l'assemblée des MRC, décembre 2013…… 275.94 $

TOTAL DES DÉPENSES …… 494 214.67 $

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER

TNO LAC-WALKER AU 12 DÉCEMBRE 2013

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour décembre 2013…..……	12 270.01 $
Réf. : -Biens non durables pour 2013…..……..	1 000.00 $
2. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage public pour novembre 2013…….....	586.27 $
3. VILLE DE SEPT-ILES	
Réf. : -Interventions pour incendie au lot 36, lac daigle 30-7-2013……	2 000.00 $
4. LABORATOIRES ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses d'eau au Centre Communautaire Pour novembre 2013……	302.90 $
5. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES	
Réf. : -Travaux d'entretien chemin du lac daigle……	2 585.79 $
Réf. : -Contrat de déneigement 1.7km, versement #1, 2013-2014……	1 678.98 $
6. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM	
Réf. : -Collecte des ordures et recyclages, Avril à décembre 2013……	12 204.65 $
TOTAL DES DÉPENSES ……	**32 628.60 $**